

Fiche de données de sécurité
Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications Règlement (UE) n°
878/2020 et Règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'impression : 24.10.2024

Numéro de version 1

N° de rapport.: ELE2410C18750

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**· **Nom du produit:** ELFLIQ Nic Salts Pastèque 20 mg/mL· **Marque déposée :** ELFBAR· **Saveur:** Pastèque· **Conc. de nicotine :** 20 mg/mL· **UFI:** 19NT-VD69-GH14-HSYS**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**· **Emploi de la substance / de la préparation** E-liquide utilisé dans l'e-cigarette**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Producteur/fournisseur:

Imiracle (ShenZhen) Technology Co., Ltd.

2801, Tower A, Minsheng Internet Bldg., No. 5073 Menghai Ave., Nanshan Sub-dist., Qianhai Coop. Zone, Shenzhen, China

Contact: nash

Tel: +86 (0)755-29875010

Email: nash.cui@heavengifts.com

Représentant exclusif/autre point de contact dans l'UE :

Heaven Gifts Germany GmbH

Chilehaus A, Fischertwiete 2, Hamburg, 20095

Tel: +491729108297

1.4 Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas d'ingestion.



GHS07

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

2.2 Éléments d'étiquetage· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.· **Pictogrammes de danger**

GHS06

· **Mention d'avertissement** Danger· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Nicotine benzoate

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications Règlement (UE) n°
878/2020 et Règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'impression : 24.10.2024

Numéro de version 1

N° de rapport.: ELE2410C18750

Nom du produit: ELFLIQ Nic Salts Pastèque 20 mg/mL

(suite de la page 1)

2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide

- **Mentions de danger**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H312+H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

- **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P330 Rincer la bouche.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Indications complémentaires:**

Contient Alcool benzylique. Peut produire une réaction allergique.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 56-81-5 EINECS: 200-289-5	glycerol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	48,0%
CAS: 88660-53-1 Numéro CE: 828-490-9	Nicotine benzoate ☠ Acute Tox. 2, H300; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; Aquatic Chronic 3, H412 ATE: LD50 oral: 5 mg/kg LD50 dermique: 50 mg/kg LC50/4 h inhalatoire: 0,05 mg/l	3,1%
CAS: 105-54-4 EINECS: 203-306-4	butyrate d'éthyle ☠ Flam. Liq. 3, H226; ☠ Eye Irrit. 2, H319	1,5%
CAS: 51115-67-4 EINECS: 256-974-4	2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide ☠ Acute Tox. 4, H302	1,5%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1	acétate de n-butyle ☠ Flam. Liq. 3, H226; ☠ STOT SE 3, H336, EUH066	0,32%
CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9	Alcool benzylique ☠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317 ATE: LD50 oral: 1.200 mg/kg	0,12%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications Règlement (UE) n°
878/2020 et Règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'impression : 24.10.2024

Numéro de version 1

N° de rapport.: ELE2410C18750

Nom du produit: ELFLIQ Nic Salts Pastèque 20 mg/mL

(suite de la page 2)

· Composants non dangereux		
CAS: 57-55-6 EINECS: 200-338-0	propane-1,2-diol	43,1%
CAS: 7452-79-1 EINECS: 231-225-4	2-méthylbutyrate d'éthyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226	0,73%
CAS: 928-96-1 EINECS: 213-192-8	cis-hex-3-ène-1-ol ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	0,36%
CAS: 4940-11-8 EINECS: 225-582-5	2-éthyl-3-hydroxy-4-pyrone ⚠ Acute Tox. 4, H302	0,35%
CAS: 121-33-5 EINECS: 204-465-2	vanilline ⚠ Eye Irrit. 2, H319	0,31%
CAS: 706-14-9 EINECS: 211-892-8	gamma-decalactone	0,24%
CAS: 74094-61-4	2-Heptyl-4-méthyl-1,3-dioxolane	0,19%
CAS: 110-93-0 EINECS: 203-816-7	6-méthylhept-5-ène-2-one ⚠ Flam. Liq. 3, H226	0,1%
CAS: 68527-74-2	Vanillin PGA	0,08%

 · **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications Règlement (UE) n°
878/2020 et Règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'impression : 24.10.2024

Numéro de version 1

N° de rapport.: ELE2410C18750

Nom du produit: ELFLIQ Nic Salts Pastèque 20 mg/mL

(suite de la page 3)

5.3 Conseils aux pompiers

Appareil de protection respiratoire à bouche.

Porter une combinaison de protection complète.

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

56-81-5 glycerol

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm
 Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications Règlement (UE) n°
878/2020 et Règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'impression : 24.10.2024

Numéro de version 1

N° de rapport.: ELE2410C18750

Nom du produit: ELFLIQ Nic Salts Pastèque 20 mg/mL

(suite de la page 4)

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
 - En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:**

**Gants de protection**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**
 - Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage**

**Lunettes de protection hermétiques**

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

- **Protection du corps:**
- **Autres**
 - Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, une surveillance personnelle, sur le lieu de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser des respirateurs. Il convient de se référer à la norme européenne EN 689 pour les méthodes d'évaluation de l'exposition aux produits chimiques par inhalation et aux guides nationaux pour les méthodes de détermination des substances dangereuses.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **État physique** Liquide
- **Couleur:** Jaune
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications Règlement (UE) n°
878/2020 et Règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'impression : 24.10.2024

Numéro de version 1

N° de rapport.: ELE2410C18750

Nom du produit: ELFLIQ Nic Salts Pastèque 20 mg/mL

(suite de la page 5)

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	>80°C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 20°C	4,67
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20°C:	1,1299 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	91,5 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	Données non disponibles.
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	Données non disponibles.
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	Données non disponibles.
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications Règlement (UE) n°
878/2020 et Règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'impression : 24.10.2024

Numéro de version 1

N° de rapport.: ELE2410C18750

Nom du produit: ELFLIQ Nic Salts Pastèque 20 mg/mL

(suite de la page 6)

· **Explosibles désensibilisés**

Données non disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Toxique en cas d'ingestion.
Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	161 mg/kg
Dermique	LD50	1.613 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4 h	1,61 mg/l (ATE)

56-81-5 glycerol

Oral	LD50	12.600 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

88660-53-1 Nicotine benzoate

Oral	LD50	5 mg/kg (ATE)
Dermique	LD50	50 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,05 mg/l (ATE)

105-54-4 butyrate d'éthyle

Oral	LD50	13.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

51115-67-4 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
------	------	-----------------

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	LD50	13.100 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>21 mg/l (rat)

100-51-6 Alcool benzylque

Oral	LD50	1.200 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (ATE)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications Règlement (UE) n°
878/2020 et Règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'impression : 24.10.2024

Numéro de version 1

N° de rapport.: ELE2410C18750

Nom du produit: ELFLIQ Nic Salts Pastèque 20 mg/mL

(suite de la page 7)

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

HP6 Toxicité aiguë

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications Règlement (UE) n°
878/2020 et Règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'impression : 24.10.2024

Numéro de version 1

N° de rapport.: ELE2410C18750

Nom du produit: **ELFLIQ Nic Salts Pastèque 20 mg/mL**

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · DOT, ADR, IMDG, IATA	UN3144
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA	3144 COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (Nicotine benzoate) NICOTINE COMPOUND, LIQUID, N.O.S. (Nicotine benzoate) Nicotine compound, liquid, n.o.s. (Nicotine benzoate)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR 	
· Classe · Étiquette	6.1 (T1) Matières toxiques. 6.1
· IMDG, IATA 	
· Class · Label	6.1 Matières toxiques. 6.1
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: · Stowage Category · Stowage Code	Attention: Matières toxiques. 60 F-A,S-A B SW2 Clear of living quarters.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	100 ml Code: E4 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 1 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml 2 D/E

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications Règlement (UE) n°
878/2020 et Règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'impression : 24.10.2024

Numéro de version 1

N° de rapport.: ELE2410C18750

Nom du produit: ELFLIQ Nic Salts Pastèque 20 mg/mL

(suite de la page 9)

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	100 ml
· Excepted quantities (EQ)	Code: E4 Maximum net quantity per inner packaging: 1 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3144 COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (NICOTINE BENZOATE), 6.1, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité
Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses modifications Règlement (UE) n°
878/2020 et Règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'impression : 24.10.2024

Numéro de version 1

N° de rapport.: ELE2410C18750

Nom du produit: ELFLIQ Nic Salts Pastèque 20 mg/mL

(suite de la page 10)

H310 Mortel par contact cutané.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Toxicité aiguë - voie orale	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
Toxicité aiguë - voie cutanée	
Toxicité aiguë - inhalation	

Service établissant la fiche technique:

Shenzhen Element Testing Co., Ltd.
101 of Plant 4, & 401 of Plant 2, No.76, Longling North Road, Pingxi, Pingdi Subdistrict, Longgang District, Shenzhen, Guangdong, China/518117

Contact:

Noel Yin
Email: info@element-testing.com

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA) Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3